

**DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE
DE MARGENCEL**

Date : 17/07/2024

Numéro : 2024-07-07

| Nombre de membres | | |
|--------------------------------|-------------|-------------------------------------|
| Afférents au Conseil Municipal | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
| 18 | 18 | 14 |

| Date de la convocation |
|------------------------|
| 11/07/2024 |

| Date d'affichage |
|------------------|
| 22/07/2024 |

Séance du 17 juillet 2024

L'an deux mil vingt quatre
Et le dix-sept juillet
A MargencelLe Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la Mairie de Margencel,
Sous la présidence de : M. BONDAZ Patrick, Maire,

Présents :

M. Patrick BONDAZ, M. Didier RENAUD, Mme Dominique JORDAN, M. Franck BOUCHET, Mme Corinne THUILLIER, Mme Kathy CHATELAIN, M. Christian DETRAZ, M. Bertrand JACQUET, M. Patrick GRAND, M. Marc POTEZ, Mme Alexandra DURAND, M. Maxime MUDRY, Mme Valérie BARDET, M. David BALISTRERI ;

Étaient absents excusés :

Mme Corinne PLASSAT, donne pouvoir à M. Patrick BONDAZ,
Mme Amélie VIOLLET donne pouvoir à Mme Kathy CHATELAIN,
M. Thierry MARTIN-COCHER,
Mme Anita DESUZINGE,

Étaient absents :

Secrétaire de séance : Alexandra DURAND

EXTRAIT DU REGISTRE

| Objet de la délibération |
|--------------------------|
|--------------------------|

FINANCES - TARIFS DE LA RESTAURATION SCOLAIRE 2024-2025

M. le Maire explique au Conseil Municipal que le prix du repas fourni par le Foyer Culturel de Sciez, pour l'année scolaire 2024-2025, augmente de 3 % passant ainsi de 4.45 € à 4.59 € TTC.

M. le Maire propose donc d'augmenter les tarifs des repas de la cantine scolaire pour cette prochaine rentrée du même pourcentage.

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité d'augmenter le prix du repas facturé aux familles pour l'année scolaire 2024 - 2025 comme suit :

- Repas pour un enfant scolarisé : 5.46 €
- Repas pour deux enfants scolarisés : 5.00 €
- Repas pour trois enfants scolarisés : 4.54 €
- Repas Adultes : 5.46 €

Pour extrait, le 22 juillet 2024,
Certifié conforme au registre,La Secrétaire de Séance,
Alexandra DURANDLe Maire,
M. BONDAZ Patrick